



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement  
et du Fonds des Nations Unies  
pour la population**

Distr. générale  
6 juillet 2001  
Français  
Original: anglais

**Deuxième session ordinaire de 2001**

10-14 septembre 2001, New York

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

**Cadres de coopération de pays et questions connexes**

**Deuxième cadre de coopération  
avec la République-Unie de Tanzanie (2002-2006)**

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction . . . . .	1	2
I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable . . . . .	2-8	2
II. Résultats et enseignements de l'expérience acquise en matière de coopération. . .	9-19	3
III. Objectifs, domaines de programmation et résultats escomptés . . . . .	20-48	6
A. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement . . . . .	20-24	6
B. Orientations, objectifs et résultats escomptés du Programme . . . . .	25-48	7
IV. Arrangements en matière de gestion . . . . .	49-55	11
A. Exécution et mise en oeuvre . . . . .	49-51	11
B. Contrôle et évaluation. . . . .	52-53	12
C. Coordination des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies . . . . .	54	12
D. Mobilisation des ressources . . . . .	55	12
Annexe		
Objectifs de mobilisation des ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2001-2005)		13

## Introduction

1. Le deuxième cadre de coopération avec la République-Unie de Tanzanie (2002-2006) (CCP) a été synchronisé avec les cycles de programmation d'autres organismes clefs des Nations Unies qui opèrent dans le pays, à savoir le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population et le Programme alimentaire mondial. Il est fondé sur les priorités de développement nationales indiquées dans les documents Vision 2025 (partie continentale) et Vision 2020 (Zanzibar), la Stratégie nationale pour l'élimination de la pauvreté, la Stratégie pour l'assistance à la Tanzanie et le Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. Les domaines d'intervention recensés dans le cadre de coopération de pays sont étroitement reliés aux objectifs du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement pour 2002-2006<sup>1</sup>. Le choix des domaines d'intervention tient compte des conclusions de l'examen de pays réalisé en mars 2001, qui a été l'occasion d'un dialogue approfondi avec les principaux partenaires gouvernementaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et la communauté des donateurs. Le présent cadre de coopération tient également compte du cadre de résultats stratégiques du bureau de pays et de son rapport annuel axé sur les résultats de 2000. Le principal partenaire dans l'élaboration du Plan-cadre et du cadre de coopération a été le Ministère des finances, qui a d'abord mené des consultations avec d'autres partenaires gouvernementaux.

### I. Situation du développement envisagée sous l'angle du développement humain durable

<sup>1</sup> Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement reprend le cadre analytique de la Stratégie pour l'assistance à la Tanzanie et du Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté. En 2000, l'équipe de gestion de pays des Nations Unies a répondu favorablement à la demande du Gouvernement qui souhaitait que l'ONU, au lieu d'établir un bilan commun de pays, se fonde sur la Stratégie pour l'assistance à la Tanzanie pour procéder à son analyse conjointe et définir l'action que l'ONU devrait mener pour répondre aux objectifs de développement nationaux indiqués dans le Plan-cadre.

2. Alors que la moitié de la population vit en dessous du seuil de pauvreté et ne peut satisfaire ses besoins élémentaires, le principal obstacle au développement en République-Unie de Tanzanie (partie continentale et Zanzibar) est une pauvreté généralisée et persistante. Celle-ci est particulièrement répandue dans les régions rurales. Des disparités importantes sont par ailleurs constatées d'une région à l'autre, ainsi qu'entre les femmes et les hommes pour ce qui est du niveau de pauvreté et de différents aspects liés à la pauvreté.

3. Le Gouvernement a accompli des progrès considérables sur le plan de la stabilité macroéconomique au cours des dernières années. À présent que l'inflation est jugulée, les autorités entendent mettre l'accent sur l'instauration d'une politique budgétaire convaincante. La République-Unie de Tanzanie vise principalement à créer les conditions macroéconomiques nécessaires pour parvenir à un taux de croissance du produit intérieur brut réel de 6 % au moins par an, ce qui, conjugué avec un accroissement des dépenses allouées aux services sociaux, devrait permettre au pays de faire reculer sensiblement la pauvreté. Par ailleurs, la République-Unie de Tanzanie a établi un Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté pour la partie continentale du pays, qui indique les principales dispositions à prendre pour établir de façon convaincante les bases d'une amélioration durable des conditions de vie des pauvres. Si le Gouvernement se montre davantage disposé à accepter des réformes structurelles, il n'existe pas suffisamment de moyens pour les mettre en oeuvre. À Zanzibar, le nouveau gouvernement s'est, lui aussi, engagé à s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités profondément ancrées. Les autorités élaborent actuellement avec le concours du PNUD un plan de lutte contre la pauvreté qui s'appuiera sur les conclusions analytiques du bilan commun de pays de Zanzibar (2000) pour définir les objectifs à atteindre et des stratégies pour les secteurs clefs (santé, éducation, agriculture).

4. Le rôle de l'État en République-Unie de Tanzanie a profondément évolué. Après un quart de siècle dominé par l'État centralisé, le pays est passé d'un système où l'État était le principal agent de la croissance et le prestataire de nombreux services à un système où il est un facilitateur de croissance, fixant des normes et n'assurant que les services publics essentiels. Ce changement de cap a été décisif, mais dans des conditions de pénurie de moyens, la rapidité et l'ampleur des changements ont créé des difficultés considérables

pour parvenir à appliquer et coordonner des nouvelles politiques et des nouveaux programmes de réforme sur l'ensemble du territoire.

5. Les progrès accomplis ces 10 dernières années dans la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté ont été loin de donner satisfaction<sup>2</sup>. La plupart des indicateurs de pauvreté sont restés inchangés et les taux de mortalité ont augmenté, en partie à cause de la dégradation de l'accès aux services de santé et de leur qualité, et en partie à cause de la propagation du VIH/sida, qui affecte près de 15 % des personnes âgées de 15 à 49 ans. Selon les estimations, 60 % des nouveaux cas d'infection par le VIH se produisent dans le groupe d'âge des 15 à 24 ans. Les taux de prévalence sont inférieurs à Zanzibar, mais augmentent rapidement.

6. Au cours des trois dernières années, le Gouvernement a mis l'accent de façon beaucoup plus nette et prononcée sur l'objectif de réduction de la pauvreté. En témoigne sa Stratégie nationale pour l'élimination de la pauvreté, dont l'objectif est de vaincre la pauvreté par des stratégies de croissance favorables aux populations pauvres, suivie par l'adoption du plan Vision 2025, qui définit les objectifs de développement nationaux, puis, en 2000, de la Stratégie pour l'assistance à la Tanzanie, qui vise à améliorer la coordination des ressources allouées au développement, en particulier étrangères, et enfin, dernièrement, du Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté, sous-ensemble centré sur la pauvreté de la Stratégie pour l'assistance à la Tanzanie élaboré dans le cadre du processus d'allègement de la dette des pays pauvres très endettés.

7. Le Gouvernement reconnaît que la bonne gouvernance est une condition essentielle pour parvenir à une croissance économique et à un développement humain soutenus. Il a donc accordé la plus haute priorité à la gouvernance et, dans ce cadre, a lancé plusieurs réformes de fond qui abordent différents aspects du système de gestion publique. Les réformes ci-après ont été engagées à ce jour :

a) Rationalisation du secteur public, pour distinguer ses activités de celles du secteur privé et en améliorer la rentabilité;

b) Réforme des administrations locales visant à transférer certaines responsabilités de l'échelon central aux collectivités locales;

c) Augmentation de la prestation de services efficaces et efficients dans les secteurs de l'agriculture, de l'éducation et de la santé;

d) Instauration d'une culture de la responsabilité et de la transparence, grâce à la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de lutte contre la corruption et à des plans d'action sectoriels;

e) Instaurer et préserver le principe d'une société participative, pluraliste et démocratique.

8. Les élections tenues en 2000 dans la partie continentale ont renforcé le multipartisme démocratique, et les observateurs internationaux ont jugé qu'elles avaient été libres et régulières. Néanmoins, il a été suggéré que de futures élections gagneraient à ce que le niveau d'éducation civique soit plus élevé, permettant de sensibiliser davantage les électeurs aux droits et obligations qui leur échoient dans une société pluraliste, notamment en ce qui concerne le rôle des partis d'opposition. À Zanzibar, de graves irrégularités ont été observées au cours du processus électoral, à la suite de quoi les élections ont été partiellement reconduites, puis boycottées par le principal parti d'opposition, et des troubles civils ont éclaté. Conscients que la mauvaise gestion publique, la pauvreté et les inégalités sont en partie à l'origine des tensions politiques que connaissent les îles, le Gouvernement de l'Union et le Gouvernement de Zanzibar mènent tous deux une action concertée pour tenter de régler ces problèmes.

## II. Résultats et enseignements de l'expérience acquise en matière de coopération

9. Les principales recommandations issues de l'étude sur l'impact du système des Nations Unies sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre la pauvreté et de l'examen de pays du PNUD soulignaient notamment l'importance d'une action commune du système des Nations Unies, de renforcer la capacité d'analyse de son personnel, de mettre l'accent sur les activités de plaidoyer et les aspects normatifs en vue d'instaurer un climat favorable au développement, et de favoriser une plus grande prise en charge du processus de développement par les intéressés de façon à

<sup>2</sup> Voir le rapport « International Development Targets/Millennium Decade Goals » à propos de la République-Unie de Tanzanie.

réduire la dépendance. L'examen de pays a noté que le Gouvernement avait entrepris de se restructurer, de renforcer ses capacités et de mener des réformes dans le souci de réduire la pauvreté. En raison de ses relations avec les acteurs et institutions clefs, de ses moyens humains et de sa vision stratégique, le bureau de pays du PNUD a été perçu comme étant bien placé pour appuyer le Gouvernement dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

10. L'examen de pays a relevé que, dans le domaine de la gestion du développement, de bons résultats avaient été obtenus en appuyant l'élaboration d'une stratégie nationale du développement favorable aux populations pauvres; la définition d'un système national de surveillance de la pauvreté; une intensification des efforts nationaux de coordination de l'aide; et un renforcement de la mise en réseau des connaissances et de l'accès à l'information. Dans chacun de ces domaines, le PNUD s'est employé à renforcer les capacités en consolidant les systèmes, les processus et les compétences du Gouvernement. En outre, il s'est attaché à renforcer les capacités d'organismes de recherche nationaux stratégiques pour permettre au Gouvernement de s'appuyer sur leurs services, plutôt que de faire appel à des compétences étrangères.

11. L'un des enseignements notables dégagés dans ce domaine est que les stratégies de renforcement des capacités doivent faire l'objet d'une analyse approfondie, être correctement planifiées, et définir avec précision quelles sont les capacités nécessaires, pour qui et pour quoi faire. À l'avenir, les activités de formation et autres activités de renforcement des capacités dans le domaine de la gestion du développement devraient répondre aux besoins naissants qui découlent des arrangements de financement communs, qui sollicitent fortement les capacités limitées du Gouvernement, tout du moins pendant la phase initiale.

12. Des progrès ont été accomplis dans un certain nombre de domaines de la gouvernance. L'expérience acquise grâce au Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et au programme Capacités 21 dans le renforcement de la participation à la planification de la gestion publique locale à l'échelon des districts commence à être utilisée dans le cadre du Programme national de réforme des administrations locales. Une nouvelle stratégie nationale anticorruption a été mise au point avec l'aide du PNUD, et 24 plans d'action sectoriels sont prêts à être appliqués. Des moyens de coordination et de suivi ont été mis en place, et un ap-

pu a en outre été mobilisé pour permettre à la société civile de suivre l'exécution du projet. Une aide a été fournie au Parlement pour la modernisation de ses installations, et en vue d'exposer les parlementaires à des systèmes parlementaires comparables dont ils ont pu tirer des enseignements et une expérience qu'ils ont intégrés dans leur propre travail. L'expérience montre que, pour favoriser une culture de la démocratie, un appui doit être apporté à tous les niveaux du système électoral (Parlement, districts et conseils de village).

13. L'expérience et les enseignements qui se dégagent des travaux du PNUD concernant la gouvernance montrent qu'il y aurait lieu de réorganiser le programme de façon à regrouper les aspects « normatifs »<sup>3</sup> et les activités concernant la gestion du développement<sup>4</sup>. Cela favoriserait le dialogue indispensable sur les aspects normatifs et techniques à propos de questions telles que la réforme salariale, le suivi de la pauvreté et la conception des systèmes de gestion financière et de passation des marchés. Par ailleurs, l'examen de pays a fait valoir que l'ensemble des activités visant à renforcer les mécanismes participatifs au niveau des districts et des collectivités locales devraient être regroupées, de façon à tirer parti de synergies méthodologiques substantielles et à promouvoir l'intégration de l'éducation civique dans l'ensemble du processus.

14. Les activités concernant des stratégies de lutte contre la pauvreté gérées par les collectivités se sont avérées plus efficaces que les interventions directes dans ce domaine. Par exemple, les résultats obtenus à partir d'expériences de stratégies de planification fondées sur la participation, visant notamment à rendre les collectivités capables de protéger et gérer leur environnement, se sont révélés encourageants, et influent désormais sur le dialogue à l'échelle nationale concernant la planification participative et la gestion de l'environnement. Les initiatives visant à créer directement des emplois et à donner accès au microcrédit, par contre, se sont avérées relativement coûteuses et non reproductibles à grande échelle. On admet néanmoins qu'un accès élargi et des services de microcrédit bien gérés peuvent offrir un apport significatif aux initiatives actuelles de lutte contre la pauvreté. De ce point de vue, le PNUD poursuivra son étude sur les moyens qui

<sup>3</sup> Seraient inclus dans les aspects normatifs, la prévention de la corruption, les droits civiques et les droits de l'homme, et la transparence démocratique.

<sup>4</sup> À savoir, la surveillance de la pauvreté et la coordination de l'aide.

lui permettront de jouer un rôle moteur et d'être utile dans cet important domaine.

15. L'examen de pays a recommandé que le PNUD s'attache davantage aux aspects situés en amont de la lutte contre la pauvreté. Il est également convenu que le PNUD devrait poursuivre son programme de micro-financements, qui appuie des activités génératrices de revenus dans le domaine de la protection de l'environnement gérées par la collectivité. En outre, la possibilité d'étendre le projet à forte intensité de main-d'oeuvre de construction de routes de desserte (FENU/PNUD), dont l'efficacité en terme de réduction de la pauvreté a été démontrée avec succès, a également été évoquée, car il est évident que cette stratégie d'amélioration de la situation des pauvres renferme un potentiel considérable pour la République-Unie de Tanzanie, et le PNUD souhaite aider à promouvoir ce type de formule à plus grande échelle.

## **Préoccupations transversales**

### **VIH/sida**

16. Le PNUD, de concert avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), a mis l'accent sur les activités de plaidoyer et s'est attaché à renforcer la volonté politique de lutter contre la propagation de la maladie, à mettre en place des capacités nationales pour la gestion et la coordination du programme multisectoriel et à renforcer la surveillance et le suivi de l'épidémie. L'examen de pays a recommandé de traiter le VIH/sida comme un domaine de concentration spécial, afin de mieux appuyer l'application du programme multisectoriel national relatif au VIH/sida. En outre, il a recommandé que le PNUD continue d'axer ses efforts sur la promotion de l'action commune de l'Organisation des Nations Unies décrite dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et dans l'arrangement en place relatif à l'ONUSIDA.

### **Parité entre les sexes**

17. Le PNUD a adopté une démarche soucieuse d'équité entre les sexes en République-Unie de Tanzanie en 1997, lorsque tous les programmes étaient censés comprendre une composante substantielle dans ce domaine. Les questions relatives à la parité entre les sexes sont abordées dans de nombreuses initiatives appuyées par le PNUD, mais l'objectif originel, qui est

d'avoir une stratégie cohérente en la matière dans chacun des programmes, n'a pas été atteint. L'examen a révélé que cela était dû à une compréhension insuffisante de ce que l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes signifie au niveau des pouvoirs publics et du programme du PNUD. L'accent sera mis au cours de la période à venir sur l'accroissement de la capacité de promouvoir une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les plans gouvernementaux et les programmes du PNUD.

### **Environnement**

18. Dans les deux dernières années du premier cadre de coopération de pays (CCP), le PNUD a décidé d'intégrer l'environnement dans ses efforts de réduction de la pauvreté. L'examen de pays a permis de convaincre les partenaires primordiaux (pouvoirs publics et donateurs) de faire des efforts dans cette direction. Toutefois, si les partenaires ont reconnu que les arguments avancés étaient convaincants, il reste beaucoup à faire pour que les préoccupations se traduisent par des plans et programmes à orientation pratique. Pour la prochaine période du CCP, l'accent sera mis sur le renforcement des capacités nationales aux fins de l'intégration des préoccupations environnementales dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et leur suivi.

### **Coordination par l'Organisation des Nations Unies**

19. L'examen du programme de pays a révélé que le service le plus utile fourni par le bureau de pays du PNUD au Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie avait été la facilitation de la coordination de l'aide, tant en renforçant la capacité du Gouvernement d'assurer la coordination entre tous les partenaires en utilisant la stratégie d'assistance à la Tanzanie et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté, et en améliorant la coordination avec le système des Nations Unies, au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. C'est un domaine où il reste beaucoup à faire en vue de réduire les coûts de transaction générés par les donateurs et les organismes des Nations Unies et pour améliorer l'harmonie entre les priorités nationales et l'assistance extérieure.

### III. Objectifs, domaines de programmation et résultats escomptés

#### A. Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement<sup>5</sup>

20. Le système des Nations Unies en République-Unie de Tanzanie a élaboré le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement de septembre à décembre 2000, sur la base de l'analyse des causes de la pauvreté décrites dans la Stratégie d'assistance à la Tanzanie et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Cette analyse couvre les questions les plus préoccupantes pour le système des Nations Unies et il est donc inutile d'effectuer un bilan commun de pays des Nations Unies distinct. Le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement identifie les priorités nationales où l'ONU dispose d'un avantage comparatif et où il est possible, en travaillant de concert, de maximiser les résultats, exprimés sous la forme de quatre objectifs stratégiques. Le premier objectif stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement :

**Renforcer la capacité nationale de gestion du développement en vue d'éradiquer la pauvreté, notamment la capacité en matière d'analyse de politiques, de suivi et d'évaluation, et de coordination**

21. Au niveau national, un appui sera fourni au Gouvernement en vue de renforcer sa capacité de gestion du développement en s'appuyant sur les éléments d'appréciation. Le système des Nations Unies s'efforcera de renforcer la capacité du Gouvernement à toutes les étapes du cycle de gestion du développement, depuis la collecte et l'analyse des données jusqu'aux examens des politiques, aux analyses des écarts et à la mobilisation des ressources, et à la coordination et au suivi, en passant par la définition des problèmes et leur classement par ordre de priorité.

**Deuxième objectif stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : contribuer à l'amélioration de la qualité des services et à assurer l'accès universel et équitable à ceux-ci en vue de satisfaire les besoins de base des pauvres**

22. Aux niveaux des districts et des sous-districts, le système des Nations Unies participera à des activités spécifiques visant à améliorer la qualité des services de base dont l'accès sera universel et à intensifier les réponses communautaires au VIH/sida. La contribution particulière du système des Nations Unies dans ce domaine consistera à faire la démonstration de modèles des meilleures pratiques qui peuvent être intégrés dans l'élaboration des politiques et dans la programmation du développement, puis être appliqués en aval.

**Troisième objectif stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : renforcer et promouvoir un environnement propice à un développement démocratique, transparent, axé sur les gens et s'appuyant sur une dynamique communautaire**

23. Les objectifs nationaux en matière de réduction de la pauvreté, que le Plan-cadre vise à appuyer, ne peuvent être atteints que dans un environnement propice. En conséquence, le Plan-cadre appuiera le développement d'une gouvernance démocratique, transparente et responsable à tous les niveaux. Les efforts faits par le système des Nations Unies viseront à accroître la participation communautaire à la prise de décisions et à la gestion du développement, ce qui devrait améliorer grandement la qualité des services essentiels et l'accès à ceux-ci.

**Quatrième objectif stratégique du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement : renforcer et promouvoir un environnement propice à une forte croissance économique durable et équitable**

24. La réduction de la pauvreté passe par un environnement propice ainsi que par une gestion macroéconomique saine et un cadre favorisant les investissements. Au moyen du Plan-cadre, le système des Nations Unies appuiera les efforts du Gouvernement visant à faire en sorte que les pauvres, y compris les petits producteurs,

<sup>5</sup> Voir <[www.tzonline.org](http://www.tzonline.org)> pour le document complet du Plan-cadre ainsi que tous les autres documents mentionnés dans le présent document.

puissent facilement contribuer à une économie en expansion et bénéficier de celle-ci, ainsi que des efforts visant à utiliser l'information tirée d'un système de gestion du développement afin que les allocations de ressources aux secteurs prioritaires en faveur des pauvres soient protégées.

## B. Orientations, objectifs et résultats escomptés du Programme

25. Le deuxième CCP pour la République-Unie de Tanzanie visera essentiellement à améliorer l'efficacité, l'efficacités et la pertinence du processus de développement dans le pays. L'objectif principal est d'accélérer la réduction de la pauvreté en renforçant la capacité nationale de gérer le processus national de développement de façon transparente et participative, afin de veiller à maximiser les effets réels en utilisant les ressources nationales et internationales disponibles.

26. L'objectif sera atteint en dirigeant l'appui vers le renforcement des capacités dans les trois domaines clefs interdépendants<sup>6</sup> : a) gestion du développement; b) gouvernance décentralisée, démocratique, participative et transparente; c) gestion de la réponse à l'épidémie de VIH/sida. Dans le cadre des partenariats avec le Gouvernement, la société civile et les donateurs, le PNUD contribuera à la réalisation des sept résultats stratégiques majeurs. Cette section fournit des exemples de produits pour la première partie de la période du CCP pour chacun des sept résultats stratégiques et indique comment ils sont liés aux objectifs stratégiques du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

### **Domaine 1 : gestion du développement (gestion des dépenses publiques et coordination de l'aide; suivi et analyse de la réduction de la pauvreté; stratégies de croissance favorables aux pauvres)**

27. Les résultats de l'étude d'impact et de l'examen du programme de pays du système des Nations Unies ont confirmé que le PNUD a un rôle essentiel à jouer dans l'appui au Gouvernement « en vue de renforcer la

maîtrise locale et d'améliorer l'efficacité de l'aide au moyen de systèmes harmonisés de planification et de budgétisation<sup>7</sup> ». Cela doit aussi être identifié comme le premier objectif stratégique du Plan-cadre (gestion du développement). La responsabilité confiée au PNUD en tant qu'entité chargée de la coordination du système des Nations Unies renforce le caractère central de la coordination pour ses activités et opérations essentielles.

28. L'objectif principal dans ce domaine est double : premièrement, accroître la capacité nationale en matière de gestion et de coordination des ressources internes et externes afin d'atteindre les objectifs en matière de réduction de la pauvreté; deuxièmement, veiller à ce que le système des Nations Unies s'accorde de plus en plus sur les causes de la pauvreté en République-Unie de Tanzanie et réponde efficacement de façon coordonnée. Les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté ont identifié des secteurs prioritaires aux fins de la réduction de la pauvreté. Il convient de gérer les dépenses publiques pour veiller à ce que des ressources suffisantes soient utilisées en faveur des pauvres dans ces secteurs et à ce que les questions normatives de gouvernance telles que la prévention de la corruption et la responsabilité à l'égard du public soient intégrées dans la gestion des ressources publiques. En outre, le processus budgétaire devrait être participatif et transparent, permettant à la société civile d'exercer une influence sur l'établissement des priorités et l'allocation correspondante des ressources.

29. Pour assurer une gestion efficace des processus nationaux de développement, l'objectif essentiel étant la réduction de la pauvreté, le Gouvernement doit mettre en place un système de suivi efficace; pour cela, le PNUD et le système des Nations Unies continueront de fournir au Gouvernement un appui au titre des efforts qu'il fait pour mettre en place un système national de surveillance de la pauvreté<sup>8</sup>. Les données et informations produites par ce système permettront de surveiller les progrès nationaux faits vers la réalisation des buts et objectifs nationaux et internationaux dans le cadre de la stratégie d'ensemble de développement national.

<sup>6</sup> Il convient de noter que, pour chacun des domaines, des éléments seront élaborés en vue de tenir compte des besoins particuliers pour Zanzibar. La parité entre les sexes et l'environnement seront intégrés dans chacun des trois domaines.

<sup>7</sup> Déclaration liminaire du Secrétaire permanent par intérim du Ministère des finances à la réunion d'examen de pays du PNUD en mars 2001.

<sup>8</sup> Le système national de surveillance de la pauvreté comprendra quatre composantes interdépendantes : enquêtes et recensements; un système de données courant; recherche et analyse; diffusion et plaidoyer.

Une caractéristique centrale du système de surveillance de la pauvreté est une base de données socioéconomiques nationale, qui a été mise en place avec l'appui de l'ONU.

30. Le principal objectif sera d'apporter un appui au développement des compétences, des systèmes, des instruments et des procédures au niveau national afin que les données et les renseignements sur la pauvreté soient utilisés pour fixer les priorités, élaborer des politiques et allouer les ressources internes et externes. Une autre dimension critique d'une gestion convaincante du développement est la capacité du Gouvernement d'identifier des stratégies de croissance favorables aux pauvres, qui soient respectueuses de l'environnement et de la différence entre les sexes. Les niveaux de croissance macroéconomique actuels ou des niveaux plus élevés sont nécessaires, mais non suffisants pour réduire la pauvreté. Des efforts axés sur la croissance doivent être complétés par des efforts équivalents visant à appliquer les stratégies en faveur des pauvres qui ciblent les chômeurs et personnes sous-employées en milieu rural. On peut trouver en République-Unie de Tanzanie des exemples de stratégies réussies, par exemple les routes d'accès agricoles à forte intensité de main-d'oeuvre, mais ces stratégies ne sont pas largement reconnues ni appliquées sur une plus grande échelle.

31. Le but sera de mettre l'accent sur des activités visant à mettre en évidence les meilleures pratiques, diffuser l'information et promouvoir activement des stratégies économiquement rationnelles. Ce domaine d'intervention correspond à l'objectif stratégique IV du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (stabilisation macroéconomique).

32. Les principaux résultats pour le domaine d'intervention 1 et les produits correspondants, définis dans l'optique d'une gestion axée sur les résultats et du cadre de résultats stratégiques, sont les suivants :

#### Résultat 1

33. Une utilisation plus efficace des ressources destinées à la lutte contre la pauvreté (dans les cinq secteurs définis comme prioritaires dans le Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté) garantira une meilleure correspondance entre les ressources intérieures et extérieures et les priorités et plans nationaux, ainsi qu'une réduction des détournements et des coûts de transaction.

34. *Les produits* seront les suivants :

a) Renforcement des capacités des gouvernements à gérer les fonds publics; à cette fin, on appuiera le processus d'examen des dépenses publiques et on veillera à ce que les priorités du Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté continuent d'être respectées;

b) Contrôle des dépenses et réalisation d'études pour veiller à ce que les ressources allouées au niveau central au titre de la mise en oeuvre des priorités en matière de réduction de la pauvreté soient utilisées aux fins prévues à l'échelon le plus bas de prestation de services;

c) Gestion du développement fondée sur la situation effective, un lien plus étroit étant établi entre l'affectation des fonds publics et l'analyse des données relatives au suivi de la pauvreté;

d) Mécanismes efficaces de coordination de l'aide;

e) Renforcement des capacités techniques et organisationnelles de l'État pour que celui-ci soit en mesure de bien gérer la Stratégie d'assistance à la Tanzanie et la mise en oeuvre du Document stratégique sur la lutte contre la pauvreté; à cette fin, on encouragera la participation de la société civile aux activités de planification, de mise en oeuvre et de contrôle, et on veillera à ce que le Gouvernement ait un meilleur accès aux ressources analytiques nationales provenant du secteur privé.

#### Résultat 2

35. Sur la base d'une conception commune des causes de la pauvreté en République-Unie de Tanzanie et dans le cadre d'interventions ciblées et coordonnées, les organismes des Nations Unies apporteront l'appui le plus efficace possible aux partenaires nationaux pour les aider à atteindre les objectifs de la Déclaration du millénaire.

36. *Les produits* seront les suivants :

a) Réduction des coûts de transaction supportés par le Gouvernement grâce à la mise au point de programmes conjoints des Nations Unies à l'appui du Système national de suivi de la pauvreté, du renforcement des moyens d'action de la collectivité et de la lutte contre le VIH/sida;

b) Utilisation de procédures et d'instruments harmonisés, notamment un système de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;

c) Suivi continu des résultats des travaux des organismes des Nations Unies pour ce qui est de rendre le pays mieux à même d'atteindre les objectifs de la Déclaration du millénaire et les objectifs internationaux de développement.

### Résultat 3

37. Le but est de soutenir les politiques du Gouvernement et ses décisions en matière d'allocation des ressources sur la base d'une meilleure compréhension de la vie des pauvres en Tanzanie, grâce à la mise en place d'un système efficace de suivi de la pauvreté qui permette de mesurer les progrès accomplis par rapport aux objectifs nationaux et internationaux (objectifs de la Déclaration du millénaire et objectifs internationaux de développement) et d'établir un lien plus étroit entre les processus décisionnels, les données collectées et l'analyse de ces données. Le PNUD travaillera en partenariat avec le Gouvernement et d'autres intéressés (organisations de la société civile, donateurs et secteur privé), selon que de besoin.

38. *Les produits* seront les suivants :

a) Élaboration d'un plan directeur pour un système de suivi global et efficace de la pauvreté, reposant notamment sur un programme d'enquêtes à long terme, la collecte de données sectorielles, l'évaluation de la pauvreté avec la participation des intéressés, des études indépendantes et des plans de diffusion;

b) Formation de fonctionnaires, membres d'organisations non gouvernementales et représentants des médias à l'utilisation de la base de données pour qu'ils puissent analyser l'évolution de la pauvreté et se faire les avocats du changement;

c) Financement des enquêtes clefs (budget des ménages, recensement de la population);

d) Participation effective des organisations de la société civile au suivi de la pauvreté au niveau des districts et à l'évaluation de la pauvreté avec la participation des intéressés;

e) Aide à l'Université ouverte afin qu'elle puisse mettre au point du matériel de formation pour l'obtention d'un diplôme du niveau de la maîtrise dans

le domaine du suivi et de l'analyse de la pauvreté et de l'élaboration de stratégies de lutte contre la pauvreté;

f) Renforcement du pouvoir d'action des acteurs clefs (Parlement, organisations de la société civile et médias) pour qu'ils puissent participer au débat et au dialogue national sur les efforts de réduction de la pauvreté.

### Résultat 4

39. Le but est d'aider le Gouvernement à mettre en oeuvre de façon cohérente et rigoureuse, dans le cadre des programmes nationaux de développement, des stratégies de croissance dont il a été démontré qu'elles contribuent à réduire la pauvreté.

40. *Les produits* seront les suivants :

a) Renforcement des capacités du Gouvernement et de la société civile pour qu'ils puissent sélectionner des stratégies appropriées et efficaces qui contribuent à réduire la pauvreté et les mettre en oeuvre à plus grande échelle;

b) Expérimentation et évaluation de stratégies de réduction de la pauvreté gérées par la collectivité qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays;

c) Financement, par l'intermédiaire du Programme de microfinancements, d'activités soutenant des modes de subsistance viables et de programmes de réduction de la pauvreté au niveau des collectivités;

d) Mise en place des moyens nécessaires pour que les sexes soient dûment pris en compte dans tous les programmes du PNUD, dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans le système de suivi de la pauvreté;

e) Mise en place des moyens nécessaires pour que les considérations écologiques soient dûment prises en compte dans tous les programmes du PNUD, dans les stratégies nationales de réduction de la pauvreté et dans le système de suivi de la pauvreté.

### Domaine d'intervention 2 : Gouvernance décentralisée, participative et transparente

41. Lorsque les ressources sont limitées, la bonne gouvernance est déterminante pour le succès des efforts de réduction de la pauvreté car elle garantit que toutes les ressources disponibles sont utilisées de façon efficace et transparente aux fins de la mise en oeuvre des stratégies adoptées d'un commun accord à l'issue

d'un processus décisionnel participatif. L'expérience a montré que les efforts de développement donnent de bien meilleurs résultats lorsque le processus de développement est maîtrisé à l'échelle du village, du district ou du pays grâce à la participation à la prise de décisions. Donner aux gens les moyens de mieux tirer parti des possibilités qu'ils ont de participer à la prise de décisions est indispensable si l'on veut qu'ils s'approprient le processus de développement. On veillera en particulier à soutenir les efforts tendant à la bonne gouvernance à Zanzibar, tout en redonnant l'espoir et un sentiment d'appartenance à ceux qui se sentent actuellement marginalisés. On s'efforcera aussi tout spécialement d'augmenter la participation des femmes et d'assurer la prise en compte de l'environnement, chaque fois que nécessaire, dans les processus de planification. Ce domaine d'intervention correspond à l'objectif stratégique III du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (environnement porteur).

#### Résultat 5

42. Le but sera de veiller à la mise en place, au niveau central et au niveau des districts, des moyens et des partenariats nécessaires à une coordination et à un suivi efficaces, transparents et participatifs de la mise en oeuvre des programmes de réforme et politiques sectorielles clefs, de sorte que les ressources soient bien mises à profit.

43. *Les produits* seront les suivants :

a) Mise en place, au niveau du Cabinet du Président, des administrations régionales et des autorités locales, des capacités nécessaires pour assurer une coordination et une supervision efficaces du programme de décentralisation;

b) Mise au point, expérimentation et adaptation, au niveau des districts, des politiques et des procédures requises pour améliorer la gestion financière, la passation des marchés et la gestion et l'entretien des infrastructures;

c) Élargissement de la base de données nationale sur le suivi de la pauvreté de façon à répondre aux besoins de ceux qui gèrent les ressources au niveau des districts;

d) Mise en place, au niveau des districts, des capacités nécessaires pour planifier, gérer et contrôler de façon participative et transparente l'utilisation faite

des ressources, en se fondant sur l'approche adoptée dans Action 21 et, notamment, en accordant l'attention voulue au VIH/sida, aux sexospécificités et à l'environnement;

e) Mise en place, au niveau de l'État et dans la société civile, des capacités requises pour coordonner et contrôler la mise en oeuvre de la stratégie et des plans de lutte contre la corruption, et pour établir chaque année un rapport sur la corruption;

f) Mise en place d'un cadre juridique et institutionnel favorable à une meilleure gouvernance, plus démocratique et plus responsable, au niveau des villages;

g) Mise au point et mise en oeuvre d'un programme d'éducation civique en vue de faire savoir aux citoyens quels sont leurs droits, rôles et responsabilités dans une société pluraliste.

#### Résultat 6

44. Le but est de favoriser un environnement dans lequel les décisions soient prises de façon participative, démocratique et transparente, et dans le respect des sexospécificités, les collectivités ayant accès au savoir, aux compétences et aux mécanismes qui leur permettent de prendre des décisions concernant l'utilisation durable de leurs propres ressources.

45. *Les produits* seront les suivants :

a) Mise en place de mécanismes efficaces de supervision par les organes législatifs et de processus décisionnels transparents et responsables au niveau des districts et des villages;

b) Révision des lois pertinentes et organisation d'activités de formation en vue de veiller à ce que les réglementations soient conformes aux normes internationales relatives aux droits de l'homme et soient bien appliquées;

c) Diffusion systématique d'informations pour que chacun comprenne ce que sont les rôles et les responsabilités des citoyens dans une société pluraliste, démocratique et fondée sur le respect des droits;

d) Création, au niveau du gouvernement central et dans la société civile, de capacités effectives pour la promotion et le contrôle de la responsabilité, de la transparence et du respect des droits de l'homme.

### Domaine d'intervention 3 : VIH/sida

46. Ce domaine d'intervention correspond à l'objectif stratégique II du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui concerne l'accès aux services de base. Les efforts de réduction de la pauvreté seront compromis si l'épidémie de VIH/sida n'est pas endiguée. Renforcer les capacités du pays dans ce domaine, sur la base des travaux en cours, pour qu'il puisse mieux faire face à l'épidémie est donc une priorité.

#### Résultat 7

47. Le but est d'assurer l'existence des capacités nécessaires pour que tous les intéressés puissent participer à un programme coordonné et efficace de lutte contre la pandémie de VIH/sida. Il faudra pour cela qu'existent les moyens d'analyser continuellement la situation, de déterminer quelles interventions sont efficaces, de réviser les stratégies nationales, de mobiliser les ressources nécessaires et de permettre à tous les partenaires de jouer leur rôle. L'appui du PNUD dans ce domaine s'inscrira, pour ce qui est de sa planification et de sa gestion, dans le cadre d'une action intégrée menée par ONUSIDA.

48. Les produits seront les suivants :

a) La Commission tanzanienne de lutte contre le sida disposera des moyens nécessaires pour coordonner l'action de l'ensemble des partenaires du pays afin d'améliorer la stratégie nationale en la matière, notamment de systèmes d'information, de moyens de communication et de personnel qualifié;

b) Les principaux secteurs recevront un appui afin de leur permettre d'effectuer une étude d'impact et de faire ainsi face aux répercussions de la pandémie;

c) Les équipes de district seront à même d'intégrer des mesures appropriées de lutte contre le VIH/sida dans leurs plans et budgets;

d) Les institutions médicales concernées et le Ministère de la santé verront leurs capacités de surveillance du VIH/sida renforcées;

e) Les principaux organismes et partenaires seront davantage en mesure d'intégrer les questions relatives au VIH/sida dans les programmes de développement national.

## IV. Arrangements en matière de gestion

### A. Exécution et mise en oeuvre

49. L'examen de pays a recommandé de conserver l'exécution nationale comme principale modalité mais de l'harmoniser davantage avec les mécanismes gouvernementaux, en s'appuyant sur la collaboration des fonctionnaires et en élargissant l'éventail des partenaires nationaux afin d'inclure davantage d'organisations non gouvernementales et d'organisations communautaires. S'agissant de la coordination de l'aide, un résultat important sera la réduction des coûts de transaction générés par les donateurs qui sont assumés par le Gouvernement, y compris les coûts générés par les organismes des Nations Unies. Le Gouvernement ayant quelque peu amélioré sa capacité de gestion de fonds au cours des cinq dernières années, le PNUD commencera progressivement à transférer au budget national des fonds destinés à financer des programmes mis en oeuvre par le Gouvernement tout en continuant de contrôler les capacités et le respect de l'obligation redditionnelle du Gouvernement, en particulier du Ministère des finances. Le responsable actuel de la coordination de l'exécution nationale continuera d'organiser des sessions de formation en cours d'emploi et d'apporter un soutien à d'autres formes de renforcement des capacités des partenaires nationaux afin de les aider à mieux gérer leurs ressources. Le PNUD s'emploiera à recueillir des avis au niveau local quand cela est possible et à appuyer le renforcement des capacités des services de consultation et des organismes de recherche nationaux dans le cadre du renforcement des capacités nationales durables en matière de gestion du développement.

50. Dans la mesure où le Programme des Volontaires des Nations Unies permet, à moindre coût, de disposer de moyens techniques appropriés dans des zones où ils font parfois défaut, il y sera fait appel selon que de besoin.

51. Chaque programme reconnaîtra expressément le rôle de catalyseur du développement joué par le PNUD, et contribuera à renforcer ce rôle en menant des activités de sensibilisation et en offrant des conseils utiles en temps opportun. Le PNUD continuera de fournir des services d'appui aux projets à la requête du Gouvernement dans ses domaines de compétence (achat de fournitures selon le marché mondial, services

consultatifs, etc.). Des ressources seront allouées afin que le Gouvernement et le PNUD soient en mesure d'intégrer l'égalité entre les sexes et la protection de l'environnement dans leurs politiques, stratégies et programmes.

## B. Contrôle et évaluation

52. Les outils de gestion axée sur les résultats du PNUD seront mis en conformité avec les procédures gouvernementales, tant pour ce qui est de l'élaboration des plans annuels concernant l'exécution des projets, en établissant un lien entre, d'une part, les activités et les budgets et, d'autre part, la réalisation des résultats et des produits du cadre de résultats stratégiques, que de l'établissement de rapports concernant les résultats. En outre, les résultats obtenus des programmes et projets du PNUD seront intégrés dans les contrôles annuels effectués au titre du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

53. Le Gouvernement collaborera avec le PNUD pour s'assurer que les évaluations et les vérifications des comptes sont effectuées dans le respect des règlements du PNUD. L'examen de pays du deuxième CCP sera mené conjointement avec le plus grand nombre possible d'examen réalisés par d'autres organismes des Nations Unies. Ces organismes et les bailleurs de fonds bilatéraux seront invités à participer à des évaluations et à l'examen de pays. Un processus distinct de planification et d'établissement des rapports continuera d'être poursuivi pour les volets des programmes appuyés par le PNUD à Zanzibar. Un bureau de liaison sera maintenu à Zanzibar afin de faciliter ce processus.

## C. Coordination des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies

54. Le Gouvernement de la République-Unie de Tanzanie se félicite que le PNUD continue, par l'intermédiaire du bureau du coordonnateur résident, de gérer et de faciliter la coordination des activités menées dans le cadre du système des Nations Unies, en assurant la gestion de la fonction sécurité des Nations Unies, du service médical des Nations Unies, du Centre d'information des Nations Unies et du bureau ONUSIDA. Le PNUD fournit également des services d'appui aux projets afin de permettre au programme

des Volontaires des Nations Unies, au Fonds d'équipement des Nations Unies et à 18 organismes des Nations Unies non implantés localement d'exécuter des activités de projet dans le pays. Le bureau du coordonnateur résident s'emploiera à faciliter le suivi et la coordination des programmes des Nations Unies prévus dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement ainsi que le suivi des progrès réalisés par rapport aux objectifs fixés dans le Plan-cadre. Le Gouvernement demande également que le bureau du coordonnateur résident, avec le soutien du PNUD et d'autres organismes des Nations Unies, l'aide à assurer le suivi des objectifs de développement international ainsi que des objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire, en produisant des rapports d'activité périodiques. Le bureau du coordonnateur résident travaillera en étroite collaboration avec le programme d'appui à la coordination de l'aide afin que la coordination des activités menées par les organismes des Nations Unies s'inscrive pleinement dans le cadre général de coordination des donateurs.

## D. Mobilisation des ressources

55. Dans le deuxième CCP, le PNUD a mis l'accent sur un petit nombre de domaines où il possède un avantage comparatif reconnu et où il a déjà, dans la plupart des cas, obtenu des résultats satisfaisants. L'élaboration de programmes détaillés dans les trois domaines du programme s'effectuera en étroite collaboration avec d'autres partenaires du développement, de manière à ce que les programmes reflètent au mieux leurs positions. Le PNUD espère générer 25,2 millions de dollars supplémentaires des programmes auxquels il apporte un appui (Fonds pour l'environnement mondial, Fonds d'équipement des Nations Unies) et 17 millions de dollars de ses autres partenaires grâce à la participation aux coûts.

## Annexe

## Objectifs de mobilisation des ressources pour la République-Unie de Tanzanie (2001-2005)

<i>Source</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis d'Amérique)</i>	<i>Remarques</i>
<b>Ressources ordinaires du PNUD</b>		
Montant estimatif du rapport de CIP en 2001	6 570	Comprend MCARB 1, MCARB 2 et les affectations précédentes au titre des services d'appui adminis- tratif et opérationnel.
MCARB 1.1.1	20 384	Affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée aux fins de planification initiale seu- lement. L'affectation effective dé- pendra de l'existence de pro- grammes de qualité. Tout relève- ment du taux maximal dépendra également de la disponibilité des ressources.
AEPP/AST	879	
<b>Total partiel</b>	<b>27 833<sup>a</sup></b>	
<b>Autres ressources du PNUD</b>		
Participation aux coûts du Gou- vernement	–	
Participation aux coûts de tierces parties	17 000	
Fonds administrés par le PNUD, Fonds d'affectation spéciale et autres fonds	25 200	
Dont :		
FEM	15 000	
Capacités 21	10 200	
<b>Total partiel</b>	<b>42 200</b>	
<b>Total général</b>	<b>70 033<sup>a</sup></b>	

<sup>a</sup> Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

*Abréviations* : AEPP = appui à l'élaboration des politiques et programmes; AST = appui aux services techniques; CIP = chiffre indicatif de planification; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.